

## **Association Urgence Maisons Fissurées - Sarthe**

### **Rapport d'activités 2021-2022**

Le bureau sortant a été élu pour réaliser les objectifs fixés par l'assemblée générale précédente. Rappel des objectifs :

#### 1. Au niveau Départemental :

- a. Demander au nouveau préfet de mettre en place, rapidement, une commission départementale pour l'application des décisions prises le 24 janvier 2020.
- b. Demander aux élus et l'association ACSVRGA présidée par M. Jamois d'utiliser la participation financière des communes pour financer un recours gagnant des élus au Tribunal Administratif
- c. Entamer des échanges avec les compagnies d'assurance pour l'indemnisation des assurés reconnus, quelle que soit la date de déclaration, la prise en compte de la nature progressive de ce type de sinistre et le financement d'expertises basées sur une étude de sols G5 pour toute déclaration effectuée.
- d. Avec les sinistrés, faire des recours juridiques contre les arrêtés de non reconnaissance et contre la circulaire du 10 mai 2019.

#### 2. Au niveau national :

- a. Dénoncer la loi votée en 2021 et réclamer des solutions sérieuses et immédiates
- b. Combattre la circulaire du 10 mai 2019 qui empêche la reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle et qui permet à certaines compagnies d'assurance de refuser l'indemnisation
- c. Mener des campagnes d'informations nationales auprès des ONG, des médias et de l'opinion publique

Dès son élection, le bureau s'est mis au travail en enchaînant les réunions hebdomadaires pendant les premiers mois. Face aux indisponibilités, ces réunions ont pris un rythme presque mensuel.

Le point marquant, c'est la répétition des réunions du conseil des correspondants qui a permis d'élargir le bureau et de dynamiser les actions.

## **Actions départementales :**

### **1. Préfecture :**

Le bureau a publié plusieurs communiqués demandant à Monsieur le préfet une audience. Le 8 mars 2022 il a envoyé une lettre avec accusé de réception.

Le 30 mai, Monsieur le préfet, nous a fait part de sa décision, « afin que cette réunion puisse porter pleinement ses effets » d'attendre la nomination du référent catastrophe naturelle instaurée par la loi du 28 décembre 2021.

Le bureau regrette de devoir attendre cette nomination alors que les engagements pris par la préfecture en janvier 2020 ne relèvent que de ses compétences en protection civile.

Le bureau préconise de solliciter les parlementaires pour obtenir cette audience.

### **1. Elus :**

- a) L'Association des Communes Sarthoises Retrait Gonflement des Argiles qui a été créée à notre initiative ne répond pas, pour l'heure à nos attentes. Notamment, la contestation des arrêtés au tribunal administratif et l'application des décisions prises avec la préfecture en janvier 2020.

Travailler de pair, se partager les actions et surtout unir nos compétences. A ce jour, le comportement est hostile à notre association que ce soit ses tentatives de marginalisation, de jeter le doute sur nos actions ou encore créer la confusion dans l'esprit des maires et des sinistrés.

Nous rappelons que chaque commune adhérente verse une cotisation proportionnelle au nombre d'habitants. Partant du principe qu'il s'agit du denier public, tout citoyen qui plus est, peut être sinistré, doit pouvoir recevoir des informations telles que, résumé d'assemblée générale, compte rendu, plan d'actions etc... via leurs élus locaux.

Le bureau préconise que les sinistrés sollicitent les élus des villes membres de cette association afin d'obtenir une meilleure collaboration des réunions et de partager nos avancées réciproques.

- b) Le bureau a rencontré tous les députés pour exposer la situation des sinistrés et solliciter leur soutien à nos actions. Tous les députés ont manifesté leur compassion



Association Urgence Maisons Fissurées

et leur solidarité. Nous attendons la traduction de ces bonnes intentions dans les faits. Nous pouvons déjà se féliciter des démarches entreprises par Mme Elise Leboucher.

Le bureau préconise d'élargir ses contacts aux sénateurs.

c) Aucune action n'a été entreprise avec les compagnies d'assurance.

## **2. Avec les sinistrés :**

a) Actions juridiques :

Le bureau a signé, le 9 janvier 2022, une convention avec Maître Jean Merlet-Bonnan qui porte sur :

- L'assistance juridique
- Le recours contre la circulaire
- L'organisation des recours collectifs contre les arrêtés.

Cette collaboration nous a permis de :

- Bénéficier de conseils sur notre stratégie et notre communication
- De lancer les recours collectifs des sinistrés pour contester deux arrêtés de non reconnaissance, une première en France :
  - o 5 recours collectifs ont été déposés contre l'arrêté publié le 14 janvier 2022. Il concerne les communes de :
    - Trangé
    - La Chartre sur Le Loir
    - Viré En Champagne
    - Neuville Sur Sarthe
    - Saint Mars d'Outillé
  - o Les recours collectifs contre publié le 26 juillet 2022, n'ont pas pu être déposé faute de document de l'administration.

Ces recours ont pour objectif de porter la contestation de la réglementation injuste actuelle, sur le plan juridique. Ce pas a été franchi.

Malgré la mobilisation du bureau, du conseil des correspondants et de notre avocat, ces recours sont restés limités.

La parution d'arrêtés pendant les vacances et la récente non délivrance des motifs de refus nous ont été défavorables.

Le bureau préconise la mise en place d'une procédure simplifiée et la délivrance des documents pour permettre aux sinistrés de contester cette injustice.

Le recours contre la circulaire était bloqué pour un détail juridique, nos statuts ne permettaient, pas explicitement, la représentation du président de l'association devant la justice. Le bureau a voté cette modification, qui a été ratifiée par notre AG.

b) Contre-expertises :

Le bureau a signé une convention avec un RNExpertise, basé à Lyon, afin de contester des rapports d'experts mandatés par certaines compagnies d'assurance pour justifier leur refus d'indemniser les sinistrés, même des communes reconnues.

5 dossiers sont en cours d'instruction

On peut se réjouir de l'aboutissement de quelques dossiers par certaines mutuelles.

c) Proximité avec les sinistrés :

L'association a organisé plusieurs réunions publiques avec les sinistrés et les élus :

- Le Mans
- La Flèche
- Sargé
- Rouillon
- Juigné
- Sablé sur Sarthe Etc..

Nous avons rendu visite à plusieurs sinistrés dans le département.

d) Amélioration de la représentativité :



Association Urgence Maisons Fissurées

La plupart des réunions et des actions ont été mené par le bureau élargi au conseil des correspondants.

Le bureau salue le rôle des correspondants auprès des sinistrés de leur commune et vis-à-vis des élus. Ce qui a permis d'améliorer la proximité et de gagner en efficacité.

### **Actions à caractère national :**

L'année 2022 était marquée par une sécheresse exceptionnelle qui a aggravé les dégâts des maisons déjà fissurées et a fait paraître des fissures sur des maisons qui n'étaient pas encore touchées.

L'année 2022 était aussi marquée par les élections présidentielles et législatives. Pour atteindre ses objectifs, le bureau a entrepris les actions suivantes :

#### **- L'organisation de deux conférences départementales :**

Le 5 septembre au Mans et le 14 septembre à la Flèche.

On été invités, les sénateurs, le président du conseil départemental, les maires et élus municipaux et départementaux ainsi que les candidats aux législatives. Le conseil des correspondants à :

- Exposer la situation des sinistrés face aux dégâts de la sécheresse,
- Dénoncer l'abandon des autorités
- Dénoncer la circulaire du 10 mai 2019
- Regretter l'inutile loi votée en 2021
- Appeler les autorités à prendre des mesures d'urgence
- Demander des audiences au gouvernement, à l'assemblée nationale et au sénat.

#### **- Rencontres avec les députés :**

Après les élections législatives, le bureau a rencontré les députés, pour les alerter sur l'état critique des sinistrés et expliquer nos revendications.

A l'écoute, les députés se sont montrés sensibles et nous ont assurés de leur soutien.

Madame Elise Leboucher a rendu visite à notre correspondante à Sablé, elle a posé une question orale au gouvernement et tente de nous obtenir une audition.

- **Amélioration de la visibilité médiatique :**

L'association a aussi déployé un plan de communication à travers les réseaux sociaux, ce qui a donné une grande visibilité à notre collectif aussi bien sur le plan départemental que national.

Facebook, site internet, Instagram, Twitter, nouvellement LinkedIn et YouTube ...

D'autre part, l'association a contribué de près ou de loin à plusieurs reportages médiatiques sarthois et nationaux.

- **Coordination nationale des collectifs de sinistrés :**

Depuis sa création, notre collectif cherche à s'associer avec les autres collectifs de sinistrés.

Le bureau a entretenu ses relations avec le collectif des Hauts de France mais a perdu les contacts avec les collectifs de Saône et Loire et celui de l'Indre et Loir.

L'association Lorraine CatNat Sécheresse, a lancé un appel pour fédérer ces collectifs le 12 décembre dernier.

Le bureau a répondu favorablement à cet appel et s'est chargé de l'organisation d'une coordination par visio-conférence qui a eu lieu le 26 janvier 2023.

L'association des sinistrés Urgence Maisons Fissurées-Sarthe, entame avec cette assemblée générale sa 4<sup>ème</sup> saison.

L'information sur la catastrophe naturelle sécheresse et les fissures qu'elle engendre sur les maisons est aujourd'hui largement diffusée.

Les autorités départementales sont devant leurs responsabilités de protection civile.

Les élus locaux sont devant leurs devoirs envers leurs administrés. Nous remercions les nombreux maires dévoués et solidaires avec leurs sinistrés et appelons à la raison l'Association des Communes Sarthoises Victimes du RGA.

Nous les appelons, à nouveau, à contester les arrêtés de non reconnaissance au tribunal administratif, de demander l'assistance aux sinistrés et la réactualisation des relevés du BRGM sur leurs veines argileuses.

Nous appelons également les parlementaires à mettre de côté leur divergence politique et proposer une loi urgente, juste et efficace.

Pour notre part, nous devons :

- Poursuivre les procédures juridiques, les contre-expertises



**Association Urgence Maisons Fissurées**

- Améliorer le déploiement de l'association auprès des sinistrés en Sarthe
- Faire converger les luttes des sinistrés avec les autres collectifs
- Développer l'impact médiatique, organisationnel et technique.